

SÉANCE DU 13 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **treize avril**, le Conseil Municipal de la Commune d'**Albussac**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Sébastien MEILHAC**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : Quinze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2024.

PRÉSENTS : Sébastien MEILHAC, Christian RIGAL, Michel FARGES, Sabrina LACHAUD MAGNÉ, Maurice CROS, Pierre RAOUL, Guillaume TRÉMOUILLE, Nicolas EYROLLE, Mathieu ESCARAVAGE, Julie NAYRAC BROSSARD, Antonin FIALIP, Damien LAURENSOU.

ABSENTS : Michaël CHABUT, Clément GIRE, excusés ; Geneviève CHASLES.

M. Antonin FIALIP a été élu secrétaire.

o-O-o

M. le Maire rappelle que le projet de compte-rendu de la séance du 12 mars 2024 a été transmis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 12 mars 2024.

o-O-o

M. le Maire propose une modification de l'ordre du jour par l'ajout des points suivants :

- **Projet Ecole Cantine Garderie : entreprises retenues suite à l'appel d'offres**

Le Conseil Municipal accepte la modification de l'ordre du jour tel que décrit ci-dessus.

o-O-o

N° DE 2024 34

Objet : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal « l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 », état n°1259 COM(1).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant du « **produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) » pour 2024** à la somme de **329.588 €**,
- confirme les taux d'imposition des taxes directes locales, à savoir :
 - **taxe foncière (bâti) : 38,48%**
 - **taxe foncière (non bâti) : 102,34%**
 - **taxe d'habitation : 9,88%**
- charge le Maire de signer les documents correspondant à cette décision.

o-O-o

N° DE 2024 35

Objet : Instruction budgétaire et comptable M57.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2023/45 en date du 29 septembre 2023 et, notamment, le paragraphe suivant :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, **dans la limite de 7,5%** du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme sa décision :

- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, **dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

o-O-o

N° DE 2024 36

Objet : Contrat de maintenance –
Société CERIG & Mairie d'Albussac.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de contrat de maintenance logiciel concernant les « modules de dématérialisation d'envoi des budgets et de marchés publics ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le contrat de maintenance logiciel concernant les « modules de dématérialisation d'envoi des budgets et de marchés publics » pour un montant annuel de 45 euros HT,
- confirme que le contrat ci-dessus prendra effet au 1^{er} décembre 2024 pour une durée de 3 ans,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2024 37

Objet : Modification des statuts de
la Communauté de Communes
Xaintrie Val'Dordogne.

Vu l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2022 portant modification des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne ;

Vu l'avis favorable du 26 mai 2023 du Bureau communautaire concernant le retrait de 8 chemins de liste des chemins de randonnées déclarés d'intérêt communautaire ;

Vu le balisage déjà effectué sur les bases VTT au départ de 3 points d'accueil ;

Vu la délibération n°2024-013 du Conseil Communautaire en date du 21 mars 2024 ;

Vu l'annexe 1 modifiée jointe à la délibération citée ci-avant ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la régularisation des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne par modification de l'annexe 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve la modification des statuts de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne, tels que présentés,
- ✓ charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2024 38

Objet : Demandes de subvention 2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des demandes de subventions 2024 parvenues en mairie accompagnées d'un dossier complet (rapport d'activités, compte de résultat 2023 et budget 2024). Il propose d'attribuer les montants suivants :

Les Amis de la Franche Valeine Club des Aînés	510,00
USFV Albussac Neuville	500,00
Ass. Familles Rurales Albussac	180,00
Comice Agricole Cantonal d'Argentat	440,00
ONACVG	50,00
Assoc. Le Fil des Aidants	30,00
ADIL	30,00
USEP CORREZE	30,00
FAL 19	20,00
Coopérative scolaire d'Albussac	280,00
A.P.A.J.H.	30,00
SPAUR Rugby Argentat	50,00
AFM TELETHON	300,00
JMF Beynat	50,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confirme l'attribution de subventions aux associations suivant la liste ci-dessus,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2024 39

**Objet : Budget primitif 2024 –
Budget du Lotissement**

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2024 concernant le Budget du Lotissement. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	183.781,46	183.781,46
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	183.781,46	183.781,46
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	106.652,70	172.285,02
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	65.632,32	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	172.285,02	172.285,02

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2024 du Lotissement.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Corrèze Habitat concernant le contrat de bail emphytéotique conclu entre la commune d'Albussac et Corrèze Habitat le 17 janvier 2011, en lien avec les 3 logements sociaux situés dans le lotissement du Pré des Ecoles. Un entretien avec les services de l'office Corrèze Habitat est prévu pour discuter de l'éventuel rachat des terrains sur lesquels sont implantés les 3 pavillons cités ci-avant.

o-O-o

N° DE 2024 40

**Objet : Budget primitif 2024 –
Service de l'Assainissement**

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2024 concernant le Budget du service de l'assainissement. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	137.243,56	40.209,00

REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		97.034,56
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	137.243,56	137.243,56
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	427.390,57	411.927,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	11.803,00	7.316,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		19.950,57
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	439.193,57	439.193,57

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2024 du service de l'assainissement.

o-O-o

N° DE 2024 41

Objet : Budget primitif 2024 – Service de l'Eau

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2024 concernant le Budget du service de l'eau. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	362.109,63	107.681,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		254.428,63
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	362.109,63	362.109,63
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	218.244,82	130.122,00
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	150.433,00	16.230,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		222.325,82
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	368.677,82	368.677,82

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2024 du service de l'eau.

o-O-o

N° DE 2024 42

**Objet : Budget primitif 2024 –
Budget Principal**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2024 concernant le Budget principal. Ce document présente une vue d'ensemble comme suit :

FONCTIONNEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	794.998,66	587.630,00
REPORTS	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		207.368,66
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	794.998,66	794.998,66
INVESTISSEMENT			
		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1.846.950,00	1.934.465,18
REPORTS	RESTES À RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	88.172,00	49.703,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	49.046,18	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1.984.168,18	1.984.168,18

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif 2024 du budget principal.

o-O-o

N° DE 2024 43

Objet : Inscription sur le Monument aux Morts de Feu François NOUAILLE.

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment son article L515-1,

Monsieur le Maire indique que lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur l'acte de décès, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou du dernier domicile ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire.

Monsieur le Maire ajoute qu'une personne a cette mention sur son acte de décès mais ne figure pas sur le Monument.

Guerre de 1939/1945 :

Monsieur François NOUAILLE, né le 8 décembre 1875 à Malemort dans le département de la Corrèze (19), époux de Maria Puydebois, et décédé le 9 juin 1944 aux Quatre Routes d'Albussac (Corrèze).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à faire inscrire

- le nom de Monsieur François NOUAILLE sur le Monument aux Morts d'Albussac, Place de l'Eglise Saint Martin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide l'inscription du nom de **Monsieur François NOUAILLE** sur le Monument aux Morts d'Albussac,
- charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2024 44

Objet : Création d'un mémoriel aux Quatre Routes d'Albussac (événements de juin 1944).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un mémoriel au village des Quatre Routes (en mémoire du village incendié en juin 1944) composé d'une stèle et de tables explicatives avec aménagement paysager. Il indique que la mairie d'Albussac a reçu le 11 mars 2024 la notification de labellisation nationale au titre du 80^{ème} anniversaire de la Libération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ décide la création d'un mémoriel au village des Quatre Routes
- ✓ accepte le projet estimé à 13.000 € TTC (11.000 € HT),
- ✓ sollicite une aide la plus élevée possible auprès du ministère de la défense,
- ✓ précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,
- ✓ charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2024 45

Objet : Projet Ecole Cantine Garderie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres retenues par la commission d'appel d'offres pour la construction et la réhabilitation de l'école.

Lot 1 : Terrassement – VRD	SARL POUZOL TP
Lot 2 : Déconstruction – Démolition	SARL POUZOL TP
Lot 3 : Gros-œuvre Maçonnerie	SAS MARTINIE BTP
Lot 4 : Charpente – Mur ossature bois et bardage	SAS DUBOIS & ASSOCIÉS
Lot 5 : Couverture	LAFONT COUVERTURE
Lot 6 : Menuiseries extérieures – Serrurerie	SE CHOUZENOUX
Lot 7 : Menuiseries intérieures	SAS DUBOIS & ASSOCIÉS
Lot 8 : Plâtrerie Isolation Faux-plafonds Peinture	SAS PEREIRA
Lot 9 : Revêtements sols – Faïence	SARL ESCURE BATIFOUYE
Lot 10 : Electricité – Courants forts et faibles	SARL JJSS ETS SOULIER
Lot 11 : Plomberie – Chauffage -Ventilation	SARL JJSS ETS SOULIER
Lot 12 : Equipements de cuisine	FCCE BOUSCASSE
Lot 13 : Panneaux photovoltaïques	SAS GIRERD ENR

Une présentation est faite des tableaux d'analyse des différentes offres (avec explication sur les différentes négociations effectuées). Une discussion s'engage sur les options retenues et celles non retenues à ce jour : bancs à installer le long de la pelouse ; marches et coursive entre parking et entrée de l'école ; démolition du petit escalier ; cour en enduit classique ou en enduit perméable ; suppression des planchers dans la partie réhabilitation ; meubles en mélaminé...

Discussion sur le montant d'emprunt envisagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ confirme le choix des entreprises désignées ci-dessus,
- ✓ confirme le montant total des offres de base, soit 1.120.320,44 € HT,
- ✓ précise que le choix des options sera établi de façon définitive lors des prochaines entrevues entre le maître d'ouvrage, l'architecte et les entreprises concernées,
- ✓ précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,
- ✓ autorise le Maire à signer tous documents techniques et financiers relatifs à cette décision.

o-O-o

N° DE 2024 46

Objet : Frais de scolarité 2023/2024
Ecole maternelle d'Argentat sur Dordogne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de Monsieur le Maire d'Argentat sur Dordogne concernant la participation de la Commune d'Albussac aux frais de scolarité d'un enfant domicilié à Albussac et inscrit en moyenne section à l'école maternelle d'Argentat sur Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte la contribution 2024 de la commune d'Albussac qui s'élève à 1.276,94 €,
- ✓ charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

N° DE 2024 47

Objet : Licence IV – Le Bourg
23 Rue des Commerces.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Cabinet SYSLAW, commissaires de justice, a fait part de son intention de saisir la Licence IV appartenant à M. Sauvan, au 23 Rue des Commerces, Le Bourg d'Albussac.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ accepte le rachat par la Commune de cette Licence IV au tarif de 4.000 €,
- ✓ confirme que cette somme sera versée intégralement entre les mains du Cabinet SYSLAW, autorisant ainsi la mainlevée de la saisie et la poursuite des formalités nécessaires au transfert de propriété,
- ✓ charge le Maire de toutes les formalités administratives en la matière.

o-O-o

Objet : Questions diverses.

Le Conseil Municipal aborde les points suivants :

- Les prochaines élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin 2024.
- Information sur la convention signée entre la Commune de Lagarde-Marc-la-Tour et la Commune d'Albussac pour la mise à disposition de Madame Sylvie Texier à raison de 8 heures 30 minutes par semaine à compter du 1^{er} mai 2024 pour une durée de 14 mois.
- Concernant l'éventuelle signature du contrat avec la société 36 Heures Immo pour la vente de l'ancien presbytère, le Conseil Municipal décide de ne pas donner son accord dans l'immédiat (en attente de l'évolution du dossier de la vente du bâtiment ancienne Poste & logement).
- Information sur la réunion cantonale du Conseil Départemental fixée le 16 avril.
- Présentation des divers travaux d'aménagement proposés par l'ONF : plateforme de retournement et installation de 2 panneaux de signalisation à l'entrée principale, mise en place d'une barrière, passage de l'épareuse sur 2,200 km sur pistes. Le Conseil Municipal donne son accord sur la pose des 2 panneaux de signalisation et reporte sa décision sur la mise en place d'une barrière et le passage de l'épareuse.
- Projet mémoriel : plusieurs réunions de la commission se sont déroulées récemment. Inscription du nom de François Nouaille sur le monument aux Morts (décision ci-avant) et présentation de plusieurs devis pour le projet des Quatre Routes. Discussion sur la composition de ce monument (flamme, pierre, tables explicatives...). Une demande de subvention a été déposée dans le cadre la labellisation 80^{ème} anniversaire de la Libération
- Confirmation du financement du feu d'artifice tous les 2 ans (pas de feu d'artifice en 2024).
- Demande de Leymarie Francis qui souhaite acheter le chemin d'exploitation situé entre ses 2 parcelles YE 37 et 129. Etant donné que ce chemin dessert également la parcelle YE 36 qui ne détient aucun autre accès, Monsieur le Maire propose que la discussion concernant cette demande soit reportée à une prochaine réunion.
- Panneaux indicateurs sur la RD 921 qui précisent les commerces du Bourg : enlever les panneaux qui ne sont plus d'actualité ? Discussion sur les dossiers en cours sur les bureaux des liquidateurs (garage Albussac Auto et Epicerie).

- Prochain concert prévu à la salle polyvalente dans le cadre de « C'est ma tournée » (prévu début juillet).
- Discussion sur le fleurissement du Bourg.
- Problème récurrent de dysfonctionnement de l'Eclairage Public aux Oliviers.

o-O-o

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

o-O-o

Le Maire :

Le Secrétaire :

Les Conseillers :